



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT  
(Comité ministériel conjoint  
des  
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds  
sur le  
Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



15 avril 2004  
**DC2004-0005**

**NOTE DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE MONDIALE**

Les membres du Comité du développement trouveront ci-joint, pour information, une note du Président de la Banque mondiale, James D. Wolfensohn, pour la soixante-neuvième réunion que le Comité doit tenir à Washington le dimanche 25 avril 2004.

\* \* \*

# NOTE DU PRÉSIDENT AU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

## I. Introduction

1. Lors de notre réunion, il y a deux ans, peu après les accords conclus au sommet de Monterrey sur les mesures à prendre pour lutter contre la pauvreté dans le monde et réaliser les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM), nous avons décidé que le plus grand défi qu'il nous fallait tous relever était de mettre en œuvre ces accords et de traduire ces engagements en actes. Ce défi est plus pressant encore maintenant qu'il ne l'était il y a deux ans, car les résultats obtenus sont décevants à certains égards. Nous sommes également convenus que l'une des attributions importantes et durables du Comité du développement consiste à suivre les progrès réalisés et à renforcer les responsabilités mutuelles des parties au Consensus de Monterrey. J'espère qu'à l'occasion de notre réunion, nous parviendrons à donner un nouvel élan à ce processus et à le relancer plus particulièrement dans les domaines où les progrès ont été les plus lents.

2. Le premier point que nous aborderons lors de notre réunion du 25 avril est tout à fait essentiel à cet égard : il s'agit du premier rapport d'une série dont la publication est prévue chaque année, ayant pour objet d'assurer le suivi des progrès réalisés à l'échelle mondiale dans la mise en œuvre des politiques et des actions adoptées en vue de réaliser les ODM, ainsi que le suivi de résultats connexes. Ce rapport et l'évaluation par le Comité du développement des progrès accomplis, viennent à point nommé. Dans la mesure où un examen des objectifs du Sommet du Millénaire est prévu en 2005, il est opportun d'insister sur l'urgence de bien mettre en œuvre les mesures et les programmes qui jouent un rôle déterminant dans la réalisation de ces objectifs et d'affirmer notre détermination à agir en ce sens. Nous évaluerons également le chemin parcouru dans le domaine de l'allègement de la dette et nous examinerons le travail accompli par la Banque et le Fonds sur la question du degré d'endettement tolérable pour les pays à faible revenu. Ce travail n'en est qu'à son début et nous serions reconnaissants au Comité du développement de bien vouloir arrêter les grandes orientations à suivre dans ce domaine. Nous aurons également par ailleurs l'occasion d'aborder officieusement toute une série d'autres questions d'actualité et notamment certains des points abordés dans la présente note.

3. Comme cela lui a été demandé lors de la dernière réunion du Comité du développement, la Banque mondiale a également produit des rapports d'étape sur l'Initiative pour l'accélération de l'aide en faveur de l'Éducation pour tous et sur les actions envisageables pour mobiliser un financement supplémentaire destiné à intensifier les progrès nécessaires à la réalisation des ODM. Tous deux sont d'une grande pertinence pour nos débats sur le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords de Monterrey. Dans la présente note, je fais également rapport des mesures prises par le Groupe de la Banque mondiale sur toute une série d'autres questions que le Comité avait l'habitude d'examiner dans le passé.

4. Qu'il me soit permis de saisir l'occasion qui m'est offerte ici d'exprimer toute mon estime et toute ma gratitude à Horst Koehler pour le soutien qu'il m'a accordé au cours de ces quelques dernières années et pour sa contribution au travail du Comité du développement. J'ai eu grand plaisir à travailler avec Horst. Au début de son mandat, nous avons conçu ensemble une vision renforcée de notre partenariat et je pense que si nous avons si bien réussi à mettre en œuvre cette vision, cela est dû en grande partie à son engagement. Il a su se faire entendre comme porte-parole du développement et de la lutte contre la pauvreté et nous allons tous le regretter dans ses fonctions à la tête du FMI.

## **II. L'économie mondiale**

5. Depuis notre réunion en septembre dernier, la reprise s'est accélérée dans le monde. La croissance du PIB à l'échelle mondiale est passée de 1,8 % en 2002 à 2,6 % au cours de l'année écoulée et devrait, selon les prévisions, atteindre 3,7 % en 2004. Les perspectives mondiales à moyen terme restent très incertaines en raison de l'importance des déséquilibres macroéconomiques au sein des principales économies et entre elles. Il est très probable que la résorption de ces déséquilibres entraînera une hausse sensible des taux d'intérêt (par rapport au niveau très faible que nous leur connaissons actuellement) et peut-être même des fluctuations des taux de change susceptibles d'avoir un impact sur le volume des échanges et les mouvements de capitaux.

6. Considérés dans leur ensemble, les pays en développement ont continué à connaître une croissance plus rapide que les pays à revenu élevé. Il est prévu que la croissance du PIB des pays en développement dépasse cette année le record de 5,2 % atteint en l'an 2000. L'Asie de l'Est et du Sud ont joué un rôle moteur dans la forte croissance des pays en développement. On a assisté également à un renforcement de la croissance dans d'autres régions ; celle-ci restant toutefois faible dans bien des pays, en particulier en Amérique latine. Soutenir le rythme de la croissance et veiller à ce que celle-ci bénéficie aux pauvres jouent un rôle clé dans la réalisation des ODM. L'un des défis importants qu'il nous faut donc relever collectivement est de veiller à ce que ces grands déséquilibres mondiaux soient corrigés sans heurts. Certains pays en développement ont amélioré leur position de liquidité, mais d'autres restent vulnérables aux chocs financiers et sont donc exposés à connaître des revers. Il est important de profiter de cette période de forte croissance et de faibles taux d'intérêt pour réduire encore davantage une telle vulnérabilité. Un troisième grand défi qu'il nous reste encore à relever est d'accélérer la croissance des pays les plus pauvres, en particulier en Afrique subsaharienne. Si les taux de croissance dans la région n'augmentent pas de façon significative, seuls huit pays, représentant environ 15 % de la population régionale de l'Afrique subsaharienne, réussiront vraisemblablement à réaliser l'objectif de réduire de moitié la pauvreté entre 1990 et 2015.

### **III. Favoriser le développement et lutter contre la pauvreté : mise en œuvre du Consensus de Monterrey**

7. Il y a deux ans, juste après la réunion de Monterrey, le Comité du développement a prié la Banque et le Fonds de faire rapport régulièrement sur l'état d'avancement des politiques et des mesures adoptées par les pays en développement et par les pays industrialisés ainsi que par les institutions internationales pour réaliser les ODM et parvenir à des résultats connexes. Il y a un an, nous avons examiné le cadre dans lequel pourrait s'inscrire une telle mission et nous nous sommes mis d'accord sur les modalités qu'il devrait revêtir. Nous disposons maintenant du premier Rapport de suivi mondial préparé conjointement par les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels — le CAD/OCDE, les autres banques multilatérales, l'ONU et l'OMC.

8. Il est très encourageant de pouvoir compter sur un partenariat aussi largement diversifié à l'appui de cette démarche. J'ai bon espoir que ce premier rapport déclenchera une dynamique en vertu de laquelle la mise en commun des résultats de l'analyse des politiques et des mesures nous permettra d'atteindre les objectifs de développement sur lesquels nous nous sommes mis d'accord. Je suis convaincu par ailleurs qu'au delà d'une bonne analyse, il nous faut également pouvoir disposer d'un bon système de communications afin de mobiliser non seulement le soutien des institutions officielles mais également celui de toutes les parties prenantes, y compris du grand public, dans tous les pays.

9. Ce premier rapport de suivi est, à mes yeux, une étape importante et crédible vers la mise en place d'un cadre des résultats permettant aux ministres de déterminer quels sont les progrès qui ont été accomplis à titre individuel ou collectif, quels sont les domaines dans lesquels ces progrès ont été enregistrés et quel est le chemin qui reste à parcourir. Je suis convaincu que le Comité du développement a un rôle important à jouer dans le renforcement des responsabilités mutuelles en prenant note systématiquement et rigoureusement des progrès accomplis et en donnant une impulsion à la mise en œuvre du programme de Monterrey. J'espère que le Rapport de suivi mondial deviendra de façon régulière une partie intégrante de notre travail et je pense qu'il complètera et renforcera les délibérations qui ont lieu dans d'autres enceintes y compris aux Nations Unies et au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

10. Qu'il s'agisse des progrès accomplis dans la réalisation des ODM ou du chemin parcouru dans la mise en œuvre des engagements pris à Monterrey, les conclusions du rapport donnent à réfléchir. Celui-ci montre à l'évidence que, si les tendances actuelles se poursuivent, la plupart des pays ne seront pas en mesure d'atteindre la majeure partie des ODM. Il ne s'agit pas de minimiser ici les avancées remarquables qui se sont produites dans certains pays, notamment dans de grands pays, comme en Chine ou en Inde. Toutefois, pour chacune de ces réussites, il en est tout autant qui prennent du retard, surtout en Afrique subsaharienne. De plus, nous pouvons faire mieux, même dans les pays qui ont accompli des progrès. Si l'on veut éviter que nos résultats se situent bien en retrait par rapport aux aspirations que reflètent les ODM, il va falloir que toutes les parties concernées intensifient immédiatement et considérablement leurs actions. Au

regard des succès remportés et des enseignements que l'on peut tirer des erreurs du passé, il n'y a pas de meilleur moment pour extrapoler ces actions à plus grande échelle. Le rapport identifie dans quels domaines il est le plus urgent d'agir.

11. Le rapport démontre également amplement que les politiques et les cadres institutionnels des pays en développement se sont améliorés. J'ai eu l'occasion de constater personnellement ces améliorations lors de mes visites et de mes discussions avec des personnes de toute provenance dans le monde en développement. Ainsi, en Afrique, le NEPAD s'est traduit par une responsabilisation accrue, et il y a maintenant bon nombre de pays qui ont pris des mesures crédibles pour renforcer leurs politiques et la gestion des affaires publiques, conscients qu'ils étaient de l'occasion unique qui leur était offerte d'accélérer le rythme des résultats de développement. Il faut en faire davantage pour approfondir et soutenir les réformes, mais je pense que dans la plupart des pays, il existe maintenant des fondements suffisants pour passer à une action à plus grande échelle.

12. Il ressort également du rapport que contrairement aux pays en développement qui connaissent une amélioration de leurs résultats, les pays industrialisés perdent du terrain dans deux domaines qui sont d'une importance vitale pour accélérer les progrès et intensifier les résultats — le commerce et l'aide. J'espère que le Comité du développement insistera sur l'importance et sur l'urgence de relancer le cycle de négociations de Doha, et notamment les négociations portant sur l'accès aux marchés des produits agricoles et celles ayant trait aux produits manufacturés à forte intensité de main d'œuvre, deux domaines qui jouent un rôle déterminant dans les perspectives qui s'offrent aux pays les plus pauvres. L'autre sujet auquel il faut accorder une attention prioritaire, c'est celui de la quantité et de la qualité de l'aide. Nous sommes tous convenus et notre prise de position est consignée dans des documents officiels, qu'aucun pays réellement déterminé à lutter contre la pauvreté et à réaliser les ODM ne devrait se voir refuser la possibilité de parvenir à ces objectifs par manque de ressources. Pourtant, c'est précisément la situation à laquelle nous assistons à l'heure actuelle. Il y a eu une augmentation nominale des apports d'APD depuis Monterrey, mais cette augmentation est imputable dans une grande mesure à l'allègement de la dette et à des dons accordés au titre de la coopération technique, et des pressions s'exercent pour que d'autres besoins particuliers, notamment un financement pour l'Afghanistan et pour l'Irak, soient pris en compte dans le cadre de l'enveloppe budgétaire. J'espère que vous conviendrez qu'il est extrêmement important et non moins urgent d'accroître les montants de l'aide au développement octroyés à des pays qui mettent en œuvre de bonnes politiques en vue d'accélérer la réalisation des ODM. Comme j'aurai l'occasion de le dire par la suite, nous avons besoin parallèlement d'un engagement politique à rehausser la qualité de l'aide — afin que cette aide coïncide davantage avec les priorités des pays, qu'elle soit plus prévisible et plus souple, que nous puissions axer cette aide sur des résultats et que nous harmonisions les pratiques et les procédures appliquées en la matière.

13. Le rapport souligne également qu'il faut continuer à prêter attention à la manière dont les organismes internationaux peuvent renforcer leur soutien aussi bien au niveau d'un pays qu'au niveau mondial. Nous nous accordons à reconnaître l'importance d'une orientation fortement axée sur les résultats dans ce que nous faisons à titre individuel

aussi bien que collectif. À la Banque mondiale, nous prenons les mesures nécessaires pour que nos systèmes budgétaires et de gestion s'intègrent à un cadre fondé sur les résultats et sur les objectifs. Et le Plan d'action que les banques multilatérales de développement se sont engagées à mettre en œuvre en février, à Marrakech, contribuera, je pense, à faire en sorte que nous apportions chacun notre contribution à la réalisation des ODM.

### **Soutenir de bonnes politiques à l'aide d'un financement suffisant et approprié**

14. Il ne fait aucun doute que pour apporter un soutien aux pays qui mettent en œuvre de bonnes politiques et renforcer les progrès accomplis dans la réalisation des ODM, l'aide au développement doit être accrue et sa qualité améliorée. Lors de sa dernière réunion, le Comité du développement a prié la Banque mondiale et le Fonds monétaire d'examiner conjointement les différentes solutions que l'on peut envisager pour mobiliser les ressources supplémentaires indispensables à l'obtention de résultats en matière de développement. Le document d'information qui en est résulté donne un aperçu des différentes manières possibles de mobiliser le financement nécessaire. J'aimerais toutefois souligner qu'il ne s'agit à ce stade que d'un rapport d'étape dont l'objet est de favoriser la discussion. Il vise à identifier les principales solutions qui ont été suggérées ; à en évaluer succinctement les caractéristiques et à présenter des considérations connexes sur les politiques. Je suis heureux d'avoir pu prendre part à la conférence sur l'aide au développement organisée à Paris, le 8 avril dernier, par Monsieur le Ministre Sarkozy et par Monsieur Gordon Brown, d'où il est apparu qu'un assez grand nombre de représentants était prêt à s'engager pour faire progresser la question de l'aide et de l'efficacité de l'aide, et à envisager des mécanismes novateurs tels que le Mécanisme de financement international (IFF). Nous allons faire avancer ces travaux en les replaçant dans le contexte plus général des travaux en cours sur l'architecture de l'aide au développement qui nous ont été demandés lors des réunions de Dubaï et sur lesquels il sera fait rapport lors des réunions annuelles.

### **Renforcer l'efficacité de l'aide : alignement, harmonisation et gestion axée sur les résultats**

15. Harmonisation et alignement. Au cours de l'année écoulée, il a été prêté une attention toute particulière à l'exécution des engagements pris en février 2003 dans le cadre de la Déclaration de Rome. Pour ce qui est des activités d'harmonisation et d'alignement, on a pu constater certaines avancées dans plus de 50 pays, auxquelles ont contribué 18 bailleurs de fonds bilatéraux et 16 institutions multilatérales. Il s'agit notamment de la formation de groupes de travail associant pouvoirs publics et bailleurs de fonds, de la mise au point de plans d'action de la part des bailleurs de fonds et des pays membres, de la préparation conjointe de stratégies d'aide, d'un meilleur alignement des appuis budgétaires et des cycles régissant les budgets annuels, et d'initiatives éducatives. Il est encourageant d'observer que le recours à des approches sectorielles (SWAp) se généralise aussi bien dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu intermédiaire afin de mieux aligner le soutien des donateurs sur les systèmes des pays.

16. Je comprends et je partage l'impatience de certains pays partenaires désireux de voir plus de promptitude dans l'action. Il ressort des débats entre bailleurs de fonds et des discussions que nous avons eues avec les pays partenaires et avec d'autres, qu'il existe des problèmes de mise en œuvre spécifiques, qui ont été identifiés, et qui doivent être résolus — on s'y emploie déjà dans une certaine mesure — par les partenaires de développement et notamment par la Banque mondiale. L'un des problèmes majeurs tient aux difficultés qui existent à prévoir les apports d'aide, et à l'inexistence d'un système de décaissement rapide et efficace. Si l'on tient compte en outre des problèmes de capacités fiduciaires dans les pays bénéficiaires, ce manque de prévisibilité peut aller à l'encontre de l'efficacité de l'aide. Cet obstacle peut être levé et c'est à cette tâche que l'on s'attelle actuellement.

17. Il existe également des difficultés de communication entre le personnel du siège des bailleurs de fonds et le personnel de terrain en ce qui concerne les engagements pris en matière d'harmonisation et d'alignement ; de même qu'il existe des pratiques antagoniques entre bailleurs de fonds — en ce qui concerne les conditions dont l'aide est assortie et les indicateurs de performance par exemple — qui peuvent avoir un impact négatif sur les capacités du pays bénéficiaire, mais auxquelles il peut être remédié par l'instauration d'une étroite coopération au niveau des prêts octroyés à l'appui de réformes. Il faut que les bailleurs de fonds fassent preuve d'une plus grande transparence afin que les pays bénéficiaires puissent disposer en temps voulu d'une information précise sur le montant effectif des apports d'aide. Le Portail mondial offre des perspectives intéressantes sur le plan de l'échange des informations. En dépit des efforts déployés par plusieurs partenaires de développement dont la Banque mondiale, il n'existe toujours pas de savoir-faire pratique permettant d'accéder aux choix, aux expériences et aux enseignements d'autres pays. Enfin, il faut créer des incitations à l'intention du personnel travaillant pour des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux afin de les encourager à se consacrer avec plus d'ardeur aux tâches d'alignement et d'harmonisation.

18. La Banque mondiale reste très attachée à son engagement d'accomplir des progrès en matière d'harmonisation et d'alignement. À cette fin, en novembre 2003, la Banque a ouvert le processus de passation des marchés aux soumissionnaires de tous pays, rendant ainsi notre politique en la matière plus facilement « harmonisable » avec celle d'autres organismes. En mars 2004, la Banque a libéralisé ses critères d'admissibilité des dépenses afin que l'aide qu'elle octroie s'inscrive mieux dans le cadre des nouveaux systèmes adoptés par les pays. En outre, nous aidons les pays au stade de la mise en œuvre, dans la mesure où nous jouons un rôle de promotion clé dans plusieurs pays. Au niveau systémique, le Groupe de travail du CAD sur l'efficacité du développement et le groupe de travail sur l'harmonisation et l'alignement font progresser cette question en s'attachant à la mise en œuvre des engagements pris à Rome dans le cadre du Forum de haut niveau. Un rapport sur l'état d'avancement de ces travaux a été remis aux Administrateurs et sera examiné lors de la prochaine réunion de haut niveau du CAD. La Banque mondiale contribue à ces travaux, et continue d'assumer la direction ou la co-direction de quatre des cinq groupes de travail réunissant bailleurs de fonds et partenaires. Pour évaluer les progrès accomplis, un Deuxième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (harmonisation et alignement) doit se tenir au début 2005, à l'invitation du Gouvernement français. Ce sera pour la communauté du développement

un rendez-vous important pour bénéficier des enseignements acquis et s'engager à déployer des efforts d'adaptation à plus grande échelle, en reproduisant les interventions couronnées de succès et en reconnaissant explicitement les problèmes de mise en œuvre qui persistent tout en s'y attaquant.

19. **Gestion axée sur les résultats.** Nous sommes fermement résolus à mettre en œuvre l'objectif de promouvoir une gestion axée sur les résultats de développement, approuvé par le Comité lors de sa réunion de septembre 2002. Cet objectif vise à améliorer les réalisations dans le domaine du développement en renforçant l'engagement des pays et en recentrant la gestion sur les résultats à trois niveaux de mise en œuvre : a) au sein des pays, en renforçant les capacités disponibles pour assurer une gestion axée sur les résultats ; b) au sein de la Banque mondiale, en plaçant davantage l'accent sur les résultats des stratégies, des instruments, des incitations et des systèmes d'établissement de rapports, et c) dans tous les organismes de développement, en favorisant la mise en place d'un partenariat mondial en faveur d'une gestion axée sur les résultats.

- a. Renforcer les capacités d'un pays à exercer une gestion axée sur les résultats. L'une des priorités a été d'accorder un soutien aux pays ayant élaboré un DSRP afin que ceux-ci recentrent davantage leur DSRP sur les résultats à obtenir. L'un des domaines dans lequel on a enregistré des progrès notables est celui de l'aide accordée aux pays pour leur permettre de renforcer leurs capacités statistiques, outil indispensable pour mesurer les résultats et en assurer le suivi. Un nouveau programme de prêts, *StatCap*, a été approuvé sur la base d'une approche sectorielle visant à renforcer les capacités statistiques à l'appui de la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. Fortement appuyée par la Banque mondiale, la communauté mondiale des statisticiens, réunie en février 2004 à Marrakech, dans le cadre d'une table ronde sur les résultats, s'est mise d'accord sur un plan d'action à moyen terme pour coordonner les ressources, rationaliser les mécanismes de collecte de données et renforcer les systèmes statistiques internationaux.
- b. Renforcer l'accent mis sur la recherche de résultats au sein de la Banque mondiale. La phase expérimentale d'une initiative visant à renforcer l'accent mis sur la recherche de résultats dans les programmes nationaux de la Banque est bien avancée. Six Stratégies d'aide-pays (CAS) axées sur les résultats ont été examinées par les Administrateurs ; cinq autres sont en cours de préparation et bon nombre d'autres équipes chargées de pays entrevoient les avantages associés à une telle méthode et commence à l'appliquer. D'ici la fin de l'année, on effectuera une évaluation de la phase expérimentale qui constituera la prochaine étape dans le processus d'intégration systématique de cette méthode dans les opérations de la Banque prévue pour l'exercice 05. La Banque mondiale a également fait des analyses et procédé à des opérations de suivi supplémentaires à l'appui du Système de mesure des résultats de l'IDA qui sera examiné lors de la réunion d'IDA-14 au Viet Nam en juin.



- c. Mise en place d'un partenariat mondial pour la gestion axée sur les résultats. Des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en place de mécanismes destinés à accroître la coopération internationale et l'harmonisation des démarches axées sur les résultats au niveau du pays, dans le cadre d'un Groupe de travail des Banques multilatérales de développement et d'un partenariat avec le CAD/OCDE. Lors de la Table ronde de Marrakech, les pays en développement et leurs partenaires ont examiné les défis que posent une gestion axée sur l'obtention de meilleures réalisations de développement ainsi que les difficultés qui font obstacle à la réalisation de cet objectif et ils ont par ailleurs examiné les bonnes pratiques qui commencent à apparaître dans ce domaine. Les entités parrainantes ont adopté un mémorandum conjoint, des principes de base et un plan d'action qui permettront de mieux connaître les priorités et les principales actions de ce programme à moyen terme et de dégager un plus large consensus à leur sujet.

## **Les échanges**

20. La promotion d'un système commercial mondial plus ouvert et plus équilibré occupe une place centrale dans le programme de Monterrey. La dernière fois que le Comité du développement s'est réuni, c'était en septembre, à Cancun, juste après l'échec du cycle des négociations de Doha. L'une des toutes premières priorités de la Banque est d'aider à la reprise de ces négociations. En novembre, Horst Koehler et moi-même avons envoyé une lettre conjointe aux Chefs d'État de tous les pays membres de l'OMC dans laquelle nous insistions sur l'importance de déployer un effort concerté pour relancer les négociations de Doha. Nous avons usé de chacun et de tous les moyens à notre disposition pour convaincre les principaux participants de l'importance des enjeux et nous observons maintenant certains signes prometteurs en ce sens. Le Conseil général de l'OMC s'est réuni et a nommé les présidents des divers groupes de négociations ; d'intenses discussions sont en cours sur le choix d'une date pour la prochaine réunion ministérielle de l'OMC, et il y a des signes encourageants d'évolution dans la position de plusieurs participants clés. À la Banque mondiale, nous allons continuer à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que le processus aboutisse.

21. Comme cela a été souligné dans un rapport d'avancement présenté aux Administrateurs, appuyer le processus de négociation multilatéral n'est pas le seul point à l'ordre du jour de la Banque mondiale : il y a également des actions à prendre au niveau des pays et au niveau régional. Sur le plan régional, les membres s'intéressent de plus en plus à des analyses et à des projets présentant une dimension régionale — qu'il s'agisse de travaux de recherche sur les répercussions régionales de l'accession de la Chine à l'OMC, ou d'un soutien aux initiatives de libre-échanges en Amérique centrale, en passant par des analyses sur la meilleure manière pour les ACP de maximiser les avantages qui découlent des accords de partenariat avec l'UE.

22. Au niveau des pays, il y a également lieu d'agir pour supprimer les obstacles aux échanges. La Banque mondiale a donné des conseils de politique générale à plus d'une douzaine de pays ayant récemment effectué d'importantes réformes de leurs droits de douane et elle a accordé son aide à bon nombre des 27 pays ayant présenté une demande d'adhésion à l'OMC. La Banque mondiale prépare actuellement 73 opérations de

financement liées aux échanges, concernant 42 pays. Environ la moitié de ces opérations portent sur la facilitation des échanges, un domaine que les pays jugent essentiel pour améliorer leur position concurrentielle. L'initiative du Cadre intégré continue de cibler les défis particuliers qui se posent aux pays les moins avancés : à ce jour, des études diagnostiques sur l'intégration au commerce mondial ont été réalisées dans 13 pays, assorties le plus souvent d'ateliers de diffusion de cette information et de réunions de bailleurs de fonds.

### **Migration et envois de fonds**

23. Les migrations internationales et les envois de fonds transfrontaliers auxquels ils donnent lieu sont désormais un facteur très important qui peut être mis au service des pays de destination aussi bien que des pays d'origine. Le nombre de personnes résidant hors du pays où elles sont nées a augmenté de 14 % au cours de la décennie 90, atteignant un chiffre estimatif de 175 millions. Les envois de fonds dont les pays en développement ont officiellement bénéficié se sont élevés à 90 milliards de dollars en 2003, et ils constituent, pour ces pays, la deuxième source de financement extérieur cette année là, venant immédiatement après les investissements étrangers directs.

24. La croissance rapide et soutenue des migrations et des envois de fonds a mis en évidence plusieurs défis importants relevant de l'ordre des orientations politiques et ils devront faire l'objet d'analyses plus approfondies et d'un dialogue plus poussé. Étant donné que le développement est au centre de nos intérêts, la Banque mondiale intensifie ses travaux dans les domaines les plus en rapport avec son mandat et ses avantages comparatifs. Notre ambition est de contribuer à améliorer les informations dont on dispose sur l'ampleur des phénomènes de migration et d'envois de fonds ainsi que sur la structure de ces mouvements ; d'aider les pays à faire face aux problèmes nés de l'émigration de personnes hautement qualifiées en particulier dans la mesure où ce problème touche les pays les plus pauvres ; de contribuer aux débats sur les normes et les pratiques internationales, notamment en ce qui concernent les travailleurs temporaires et les droits des migrants ; et d'aider les pays en développement à bénéficier d'envois de fonds plus importants et à maximiser l'impact de ces transferts. Dans le cadre de ces efforts, nous travaillerons en étroite liaison avec la Commission mondiale sur les migrations internationales qui est co-présidée par le directeur général, M<sup>me</sup> Mamphela Ramphele.

25. Nous aidons les pays à tirer parti du potentiel que représentent ces envois de fonds et les aidons par ailleurs à limiter leur vulnérabilité aux abus auxquels de tels transferts peuvent donner lieu. À cet égard, la Banque mondiale a accordé son soutien à l'Initiative pour un Système alternatif de remise de fonds (ARS) de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Nous poursuivons nos travaux avec l'APEC sur des études de cas spécifiques et sur des recommandations bien précises qui pourraient servir de base de discussions lors de la prochaine réunion des ministres des finances de l'APEC, à Santiago en septembre 2004. Nous conduisons par ailleurs des recherches pour nous permettre de mieux comprendre quelle est l'importance de ces transferts de fonds et quelle direction ils prennent. Nous envisageons de travailler avec des partenaires publics et privés en vue de réduire les frais de transactions élevés dont s'accompagnent ces

transferts dans bien des parties du monde. Nous intégrerons les questions de migration et d'envois de fonds dans nos CAS, lorsque cela se justifie, afin d'aider les pays à surmonter les obstacles qui se posent en la matière et à renforcer leur environnement de façon à attirer ces transferts et à en faire meilleur usage.

### **Degré d'endettement tolérable, fardeau de la dette et gestion des chocs**

26. **Initiative PPTE.** Vingt-sept des 38 pays potentiellement admissibles à bénéficier de l'Initiative PPTE ont dépassé le stade du point de décision et bénéficié d'un allègement de leur dette, et 11 d'entre eux ont atteint le point d'achèvement auquel l'allègement de leur dette est irrévocable. Le Niger vient tout juste d'atteindre son point d'achèvement et d'autres pays encore devraient atteindre le leur sous peu. Onze pays n'ont pas encore atteint le point de décision. Ce sont pour la plupart des pays aux prises avec un conflit, et plusieurs d'entre eux ont accumulé d'importants arriérés de paiement. D'après les projections, le montant global des coûts encourus au titre des pays ayant atteint le point de décision serait plus ou moins équivalent à ce qu'il était en septembre dernier, mais on estime qu'il faudra compter avec certaines augmentations au titre des pays qui n'ont pas encore atteint ce stade. Nous devons garder à l'esprit le fait que ces coûts ne sont pas encore pleinement financés, et c'est particulièrement le cas des allègements substantiels que l'IDA est appelée à consentir dans les années à venir. Les économies enregistrées au titre du service de la dette continuent à contribuer à l'augmentation des dépenses directement liées à la lutte contre la pauvreté dans le processus de SRP. La participation des créanciers commerciaux reste toutefois faible, bien que le Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA ait permis d'éteindre la dette commerciale de certains PPTE, et continuera de jouer un rôle important dans le renforcement de l'efficacité de cette initiative.

27. Comme cela a été mentionné dans un document distinct préparé pour notre réunion, il y a des questions importantes qui demandent à être approfondies et c'est un travail que nous avons prévu de faire. La première d'entre elles est de déterminer comment traiter le surendettement des PPTE qui ne pourront accéder à l'Initiative avant la fin 2004, lorsque la clause de caducité automatique entre en vigueur. Nous allons soumettre à votre examen de nouvelles propositions spécifiques lors de votre prochaine réunion à l'automne. Deux autres points méritent notre attention : le degré d'endettement tolérable à long terme des pays à faible revenu, et le choix des moyens à employer pour les aider à préserver un niveau d'endettement tolérable en cas de chocs exogènes.

28. **Degré d'endettement tolérable des pays à faible revenu.** Les Conseils de la Banque et du Fonds ont récemment examiné un document conjoint sur le degré d'endettement tolérable des pays à faible revenu, et le Comité du développement aura l'occasion de débattre de ces questions et de présenter des directives à ce sujet, en se fondant sur un document reprenant ces discussions au sein des Conseils. Le but de cet exercice est de mettre au point un cadre de financement et d'aide extérieure qui permette d'assurer un degré d'endettement tolérable aux pays sortis du dispositif de l'Initiative PPTE ainsi qu'à d'autres pays à faible revenu, tout en aidant ces pays à réaliser simultanément les ODM. Comme il ressort du document rédigé à l'intention du Comité du développement, cela entraîne des conséquences pour les bailleurs de fonds aussi bien

que pour les créanciers et les emprunteurs, et bon nombre de problèmes doivent encore être résolus avant que le cadre ne puisse devenir pleinement opérationnel, un grand nombre d'entre eux étant sans rapports avec l'Initiative PPTE. Le nouveau cadre sur le degré d'endettement tolérable dans la phase post-PPTE a une autre finalité : orienter de façon clairvoyante l'octroi d'une nouvelle aide financière conçue en fonction des conditions propres du pays considéré. Cela n'aurait pas d'incidences sur les conditions que doivent remplir les PPTE pour bénéficier d'un allègement de la dette.

29. **Remédier au problème de la vulnérabilité aux chocs.** Dans les pays à faible revenu, le degré d'endettement tolérable est largement tributaire de l'aptitude d'un pays à faire face efficacement aux chocs exogènes. Le nouveau cadre sur le degré d'endettement tolérable a pour objet de traiter les chocs *ex-ante*, mais la communauté internationale doit encore mettre au point une stratégie pour atténuer, en temps voulu, de façon coordonnée et à des conditions préférentielles appropriées, les effets *ex-post* des chocs. Je suis convaincu que la Banque mondiale peut et doit jouer un rôle important dans la réalisation d'une telle stratégie. En consultation avec le Fonds monétaire et avec d'autres partenaires de développement, elle peut alerter au besoin d'aide et chercher à mobiliser le soutien des bailleurs de fonds en faveur des pays à faible revenu au lendemain d'un choc. Les services de la Banque se penchent actuellement sur ces questions et consulteront les Administrateurs sur la manière de situer le soutien de la Banque aux pays à faible revenu confrontés à des chocs, dans un cadre plus vaste d'aide au développement.

### **Priorités sectorielles**

30. **Éducation.** Le Comité du développement a, à sa disposition, un rapport distinct sur l'Initiative pour l'accélération de l'aide en faveur de l'Éducation pour tous (EPT). Certains progrès ont été réalisés en ce sens, mais nous devons faire bien davantage. Notre réunion coïncide avec la Semaine EPT 2004, qui insistera sur ce message. L'Initiative a mis en place un cadre mondial, s'articulant sur des pôles nationaux, qui offre des éléments de réponse permettant aux pays qui intensifient leurs activités dans un souci d'obtenir des résultats, de résoudre les problèmes politiques, institutionnels et financiers liés à l'éducation ; et de suivre et comparer avec d'autres pays les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs clés de l'Initiative pour l'accélération du programme Éducation pour tous. Elle a également commencé à produire des résultats dans des domaines clés : en ralliant des soutiens politiques dans les pays, en renforçant les liens qui existent entre politiques adoptées et réalisations obtenues, en offrant un cadre au sein duquel partager les enseignements tirés de l'expérience, et en identifiant les domaines dans lesquels il existe un écart entre résultats et financement.

31. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne la coordination et les pratiques des bailleurs de fonds, et en particulier, on a pu observer une évolution dans le sens d'appuis budgétaires. Le plus difficile est de trouver le financement extérieur nécessaire pour appuyer le nombre toujours croissant de pays prêts à exécuter de bons programmes nationaux et sectoriels. Les niveaux de financement actuels sont faibles : nous estimons qu'il faudrait pouvoir disposer d'au moins 3,7 milliards de dollars supplémentaires par an, pour permettre aux pays à faible revenu de réaliser les objectifs de l'EPT. Un tel financement doit être

concedé à long-terme, de façon prévisible et souple, afin que les pays puissent engager des plans à long terme et assumer comme il convient les frais renouvelables. À en juger par les résultats obtenus par les dix premiers pays de l'Initiative pour l'accélération du programme, les perspectives de parvenir à assurer un enseignement primaire universel d'ici 2015, sont loin d'être favorables, à moins d'une amélioration notable des engagements, des décaissements, de la prévisibilité et de la souplesse du financement supplémentaire extérieur.

32. **Santé.** Lors du Forum de haut niveau (HLF) sur le volet santé des ODM, que la Banque mondiale et l'OMS ont organisé à Genève, en janvier 2004, les partenaires de développement ont reconnu qu'un grand nombre de pays ne parviendraient pas à réaliser leurs objectifs en matière de santé publique s'ils ne prêtaient pas un plus grand sentiment d'urgence à cette réalisation. Dans l'ensemble des pays en développement, les taux de mortalité infantile et maternelle déclinent trop lentement et en Afrique sub-saharienne les tendances étaient à peine positives pendant la décennie des années 90. On constate beaucoup d'interventions efficaces dans l'ensemble des pays et au sein des pays, dans les domaines de la lutte contre la malnutrition, la mortalité infantile, la mortalité maternelle et les maladies transmissibles (y compris le SIDA). Le problème tient au fait que les services de soins de santé primaires ne sont pas disponibles ou efficaces pour les personnes qui pourraient en retirer le plus d'avantages — en particulier les pauvres.

33. Il est essentiel de pouvoir disposer de ressources supplémentaires, de politiques plus adaptées et de meilleures institutions, et de mieux cibler les dépenses de santé si l'on veut parvenir à accélérer le rythme des progrès accomplis vers la réalisation des ODM en matière de santé. Les soins de santé primaires laissent à désirer dans la quasi-totalité des pays en développement. Ce qui est nécessaire c'est une réforme systémique et le développement des capacités — il faut pouvoir disposer de professionnels de la santé en nombre suffisant, veiller à ce que ces effectifs soient répartis de façon optimale, et faire en sorte que les médicaments soient accessibles, financièrement et matériellement, à ceux qui en ont le plus besoin. La Banque mondiale aide aussi bien les pays à faible revenu que les pays à revenu intermédiaire à créer un cadre de financement viable à long terme permettant d'appuyer les réformes dans ce secteur. Nous continuerons à œuvrer sur ces questions et sur des questions connexes avec nos partenaires, appuyant les actions susceptibles d'aider les pays à accroître les progrès accomplis dans la réalisation des ODM en matière de santé publique.

34. **Maladies transmissibles** — Le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme — ont fortement taxé le développement et prélevé un coût incalculable en vies humaines ; il ne s'agit pas là d'un problème de santé mondial mais d'un problème de développement mondial. Juguler les maladies transmissibles est au sommet des priorités de l'ordre du jour de la Banque mondiale et constitue une priorité-clé de la Banque dans toutes les régions. Bien que les ressources demeurent insuffisantes, certaines avancées traduisent l'intensification des efforts déployés au niveau international pour enrayer ces fléaux responsables de nombreuses victimes. La Banque mondiale joue un rôle déterminant pour faire en sorte que le VIH/SIDA figure bien dans le programme de développement de chaque pays, qu'une réponse multi-sectorielle soit organisée, qu'il y ait une certaine coordination au niveau de la gestion du savoir, et que l'accent soit placé avant tout sur les

problèmes de mise en œuvre. Par sa présence sur le terrain et ses moyens de mise en œuvre techniques, la Banque mondiale exerce un effet multiplicateur sur les contributions des Fonds et Agences spécialisées.

35. **Programme d'action pour l'infrastructure.** Comme en témoigne le Rapport de suivi mondial, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont des besoins énormes en matière de dépenses d'infrastructure à l'appui de la croissance et des ODM. Lors de sa dernière réunion, le Comité du développement a fait bon accueil au désir exprimé par la Banque de se réengager à l'appui de dépenses d'infrastructure, en adoptant une démarche faisant une part équilibrée aux secteurs publics et privés, en aidant les pays à mobiliser le financement nécessaire auprès de multiple sources, comme cela est énoncé dans le Programme d'action pour l'infrastructure. Nous avons fait rapport aux Administrateurs des progrès accomplis dans l'exécution de ce programme, et nous intensifions notre appui aux pays membres en accordant davantage de financement au titre des infrastructures et en jouant un rôle de conseil en matière d'orientations politiques.

36. Nous relançons un travail de diagnostic au niveau du pays et nous investissons dans des données sur les résultats enregistrés dans le secteur des infrastructures afin d'améliorer la mesure et le suivi des résultats. Nous avons créé un nouveau département transsectoriel sur l'Économie et le Financement des Infrastructures. Nous renforçons par ailleurs les instruments d'atténuation des risques dont disposent la Banque ; en explorant les possibilités d'engagement au niveau plurinational et infranational ; et en rehaussant le niveau de collaboration au sein du Groupe de la Banque. Les principaux défis qui se poseront à l'avenir ont trait à la qualité du portefeuille ; à des ressources budgétaires limitées pour des investissements publics dans les infrastructures ; à la nécessité d'accroître le financement destiné aux pays à revenu intermédiaire ; à la coopération au sein du Groupe de la Banque ; à la nécessité de replacer les programmes mondiaux dans un contexte stratégique ; à celle de répondre aux réactions que provoquera le retour à des activités dans le domaine des infrastructures ; et à la continuité de notre engagement en ce domaine. Revitaliser les activités du Groupe de la Banque en matière d'infrastructure constitue un défi à moyen terme et non à court terme qu'il faudra relever avec persévérance au cours des années à venir.

37. **Approvisionnement en eau et assainissement.** Dans le cadre de son Programme d'action pour l'infrastructure, le Groupe de la Banque mondiale a accompli de grands progrès dans le suivi des recommandations du Comité mondial pour le financement des infrastructures de l'eau. Nous travaillons aussi bien avec des fournisseurs publics que privés et avec des financiers des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Nous sommes en train d'édifier une réserve plus importante de nouveaux projets d'investissements dans le domaine des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, qui repose sur un travail accéléré d'acquisition des connaissances ayant trait à ce secteur. Ce travail s'inspire de la Stratégie opérationnelle en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, récemment publiée. Nous œuvrons également au renforcement de la coordination entre les bailleurs de fonds et les autres Banques multilatérales de développement et les bailleurs de fonds bilatéraux. Le Groupe de la Banque vise à faire davantage usage d'instruments innovants — y compris

des instruments de financement direct au niveau infranational et des instruments d'atténuation des risques — dans le secteur de l'eau.

38. **Développement rural.** Environ 70 % des pauvres des pays en développement vivent dans des zones rurales, la plupart d'entre eux dépendant directement ou indirectement de l'agriculture. L'action la plus importante que l'on puisse entreprendre pour aider ce secteur continue à être la réforme des obstacles apposés par les pays industrialisés au commerce des produits de l'agriculture et des subventions ; mais il est également important que la Banque mondiale et les autres partenaires de développement restent engagés dans ce domaine de l'aide au développement. Le financement que la Banque mondiale destine au développement rural a augmenté de près de 50 % entre l'exercice 02, point d'été, et l'exercice 03. Parmi les nouvelles méthodes qui ont donné de bons résultats, signalons un appui aux associations communautaires et agricoles locales, des investissements contrôlés dans le secteur de la foresterie, la gestion des sols, des services agricoles et de commercialisation, une irrigation à petite échelle, le micro-crédit, les partenariats public-privé dans le domaine de la vulgarisation, la préparation à des situations d'urgence, la recherche agricole, la pêche et la foresterie menés dans un esprit de préservation des ressources.

### **Architecture financière**

39. La Banque travaille en étroite relation avec le FMI pour contribuer à l'effort mondial de renforcement de l'architecture financière internationale. Au 31 décembre 2003, plus d'une centaine de pays avaient participé ou accepté de participer à une évaluation dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (FSAP) mené conjointement par la Banque et le FMI. À cette date, 491 Rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) avaient été établis pour 101 pays. La Banque redouble aussi d'effort pour aider les pays à combler leurs lacunes et renforcer leurs capacités à la lumière des conclusions de ces évaluations. Au 31 décembre 2003, 61 projets — dont 20 déjà achevés — avaient été approuvés dans le cadre de l'Initiative de renforcement et de réforme du secteur financier (FIRST), une action complémentaire financée par plusieurs bailleurs de fonds à hauteur d'environ 55 millions de dollars pour les quatre premières années.

40. **Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.** Il s'agit d'une priorité élevée pour les pays membres et d'un pôle central de l'action de la Banque dans le cadre du programme de travail sur la bonne gouvernance, la stabilité financière et le développement économique. Le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme font peser des menaces extrêmement préoccupantes. Ils ont des effets dévastateurs qui mettent à mal l'économie et les systèmes financiers des pays en développement et ont des retombées néfastes sur l'intégrité et le fonctionnement d'ensemble du système financier.

41. Une fois les 40 + 8 recommandations du GAFI reconnues comme normes internationales pour la lutte contre le blanchiment des capitaux (AML) et le financement du terrorisme (CFT), la Banque et le FMI ont mené un programme pilote de 12 mois axé sur des évaluations AML/CFT et les RONC qui leur sont liés. La Banque a notamment

aidé ses pays clients en montant des programmes nationaux d'assistance technique dans le sillage des évaluations AML/CFT, en préparant des programmes régionaux et en faisant largement appel aux dialogues mondiaux organisés par l'Institut de la Banque mondiale. Nous intégrons la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme aux stratégies d'aide aux pays (CAS) lorsque les dispositions applicables en la matière présentent des faiblesses, et donc des risques importants au plan de la gouvernance et du développement.

42. Le 25 mars dernier, le Conseil des Administrateurs a dressé un bilan du programme pilote et a décidé que la Banque continuerait à collaborer avec le GAFI, que les évaluations AML/CFT feraient partie intégrante de ses opérations et que la version révisée des 40 + 8 recommandations spéciales du GAFI serait désormais la norme utilisée pour la préparation des RONC. Le Conseil a également décidé que la Banque assumerait la responsabilité de l'examen des capacités d'application des lois, un secteur des évaluations jusqu'à présent pris en charge par des évaluateurs indépendants fournis par les pays membres du GAFI. La Banque intensifiera également son assistance technique et son aide au renforcement des capacités dans les pays en développement ainsi que le concours qu'elle prête à ses pays membres pour créer des organismes régionaux de type GAFI là où il n'en existe pas.

43. La Banque continuera également à travailler avec le FMI, le GAFI et d'autres partenaires régionaux essentiels pour faciliter la création d'organismes régionaux de type GAFI là où il n'en existe pas. Ce travail a déjà commencé dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et dans la région Asie centrale. La Banque accroîtra son aide au renforcement des capacités des organismes régionaux existants de type GAFI en veillant plus particulièrement à ce que des évaluateurs soient formés à l'utilisation de la nouvelle méthodologie d'application mondiale. Nous continuerons également à sensibiliser la population et le secteur privé aux niveaux régional et sous-régional. La Banque mettra à jour son *Guide de référence sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme* pour qu'il prenne en compte les 40 nouvelles recommandations adoptées par le GAFI en 2003. Différents pays à divers stades de développement pourront utiliser cette feuille de route actualisée pour renforcer leur dispositif de lutte en la matière. Le *Guide de référence* sera traduit en arabe, espagnol, français et russe.

### **Développement du secteur privé**

44. **Amélioration du climat d'investissement et soutien des PME.** Dans les pays en développement, un secteur privé solide est le principal moteur de la croissance et la principale source de moyens de subsistance et d'opportunités économiques pour les pauvres. Aider les pays à créer un climat d'investissement qui encourage les entreprises et la productivité est au cœur du programme de travail du Groupe de la Banque mondiale. Les évaluations du climat d'investissement, le renforcement des fondements institutionnels et structurels de l'entreprise et de l'investissement, et le soutien direct des petites, moyennes et micro entreprises sont les trois axes de l'action en cours.



- a. Diagnostic du climat d'investissement. Au cours des trois dernières années, nous avons réalisé des études/évaluations du climat d'investissement dans 55 pays et nous prévoyons d'en faire de même dans 30 autres pays pendant les deux années à venir. Ces évaluations ont déjà contribué à 28 opérations de la Banque à l'appui de réformes. Notre base de données « *Doing Business* » rassemble des indicateurs objectifs et quantitatifs de la réglementation applicable aux entreprises (coût de la création d'une entreprise, par exemple) dans 133 pays développés ou en développement. Le premier rapport annuel de cette activité est paru en octobre 2003 et le second est prévu pour juin 2004. Grâce à ce travail, plus de 20 pays parmi les plus pauvres ont pu réduire le temps et/ou le coût de création d'une entreprise en 2003. Le Groupe de la Banque mondiale réalise également d'autres diagnostics utiles dans ce domaine. Il s'agit notamment des évaluations des secteurs financiers, des mécanismes d'échange intégrés, des évaluations de la gouvernance, des analyses des évolutions récentes au plan des infrastructures, de l'étude comparative mondiale de la MIGA et des travaux du Service de conseil pour l'investissement étranger (FIAS), qui exécute 50 diagnostics et projets de renforcement des capacités chaque année. L'édition 2005 du Rapport sur le développement dans le monde, qui porte sur le rôle du climat d'investissement dans la croissance et le recul de la pauvreté, aidera à mieux faire comprendre l'importance de ces travaux.
  
- b. Renforcement des fondements institutionnels et structurels de l'entreprise et de l'investissement. Pour que le climat d'investissement soit porteur, il faut notamment que les mécanismes de gestion publique permettent aux entreprises et aux exploitations agricoles de mener une activité productive à l'abri des tracasseries administratives. La Banque finance actuellement environ 600 projets de réforme du cadre juridique et judiciaire, et nous prévoyons d'intensifier notre action de promotion de l'état de droit dans les pays en développement. L'existence d'une infrastructure permettant aux entrepreneurs privés d'opérer de façon efficace est une dimension tout aussi importante, qu'il s'agisse des infrastructures physiques, du cadre réglementaire ou des autres fondements (secteur financier, par exemple) d'une économie de marché. Les activités menées par le Groupe de la Banque mondiale dans ce domaine sont traitées dans les différentes parties de la présente note.
  
- c. Contribution à l'aide directe aux petites, moyennes et micro entreprises. Celles-ci appartiennent généralement au secteur informel et forment la majorité des entreprises et des exploitations agricoles des pays en développement. Outre l'aide qu'il apporte aux pays pour améliorer leur cadre général d'activité économique, le Groupe de la Banque mondiale favorise largement l'initiative privée par des interventions ciblées et spécialisées. Pendant l'exercice 03, la Banque et la SFI ont alloué des financements à hauteur d'environ 1,3 milliard de dollars au profit des PME. L'aide au microcrédit s'est rapidement développée pour atteindre 0,3 milliard de dollars pendant ce même exercice. Nous avons aussi lancé un

programme pilote d'avant-garde de 225 millions de dollars dans le cadre duquel l'IDA et la SFI encourageront le développement des PME dans sept pays africain pendant quatre ans.

45. **SFI.** La SFI mène un certain nombre d'actions stratégiques importantes pour renforcer sa contribution au développement du secteur privé. La Société poursuit le travail entrepris dans le domaine de la viabilité au plan écologique et social, mettant désormais plus particulièrement l'accent sur l'intégration systématique de cette dimension dans ses opérations. De plus en plus de clients de la SFI commencent à reconnaître expressément la valeur ajoutée du savoir-faire de la Société dans ce domaine. La SFI élargit également ses services de conseil et de renforcement des capacités (notamment dans les domaines du climat d'investissement, des PME, du gouvernement d'entreprise et du VIH/SIDA). Ces prestations augmentent l'impact sur le développement des projets de la SFI, ouvrent de nouvelles perspectives d'investissement et contribuent pour beaucoup à la spécificité de la Société. Quarante-trois pour cent des agents de la SFI sont aujourd'hui en poste hors siège, ce qui contribue à une meilleure connaissance du contexte local, aide à mieux comprendre les clients et permet d'être plus attentif aux besoins du secteur privé.

46. La nouvelle Initiative stratégique de la SFI pour l'Afrique vise à améliorer le cadre d'activité économique, renforcer les capacités des PME et prendre davantage les devants pour élaborer de nouveaux projets. La SFI continue aussi à mettre en place des mécanismes financiers novateurs, ouvrant notamment la voie au financement de projets municipaux et de partenariats public-privé par le secteur privé, fournissant des garanties partielles du risque de crédit pour les obligations de société et les titrisations, et développant ses prêts en monnaie nationale.

47. **MIGA.** La MIGA aura bientôt mené à terme l'augmentation de 850 millions de dollars de son capital. Cette augmentation a été souscrite à près de 80 %, mais 37 pays de la Catégorie II et deux pays de la Catégorie I n'ont pas encore payé leurs parts. Je les prie instamment de le faire dès que possible. Je souhaite également porter trois autres points à votre attention.

48. D'abord, nous espérons présenter prochainement au Conseil d'administration une proposition visant à rendre possible la parité du nombre de voix entre les pays de la Catégorie I et de la Catégorie II. Si cette proposition est approuvée, elle sera soumise au Conseil des Gouverneurs. La parité du nombre de voix est une particularité de la MIGA ; elle est requise par la Convention portant création de l'Agence. Ensuite, conformément à la Convention, l'Agence ne peut émettre les garanties en instance qu'après avoir reçu l'approbation du pays concerné. Dans plusieurs pays membres, les autorités tardent à approuver ou rejeter les demandes d'approbation qui leur ont été présentées, ce qui retarde les investissements potentiels. J'appelle tous les gouvernements hôtes à prendre rapidement une décision lorsqu'ils examinent ces demandes. Enfin, conformément à la Convention, la MIGA est tenu d'entreprendre périodiquement un examen approfondi de ses activités. Le prochain examen doit être réalisé pendant l'exercice 05. Nous aborderons cette question avec les membres du Conseil et les autres parties intéressées au

cours des prochains mois. Dans l'immédiat, nous serions heureux de recevoir les réactions que suscitent les résultats, les objectifs et les instruments de l'Agence.

### **Questions émergentes**

49. **Jeunes.** Dans le monde, 2,8 milliards de personnes ont aujourd'hui moins de 25 ans, et 1,5 milliard moins de 15 ans. La moitié de la population des pays en développement n'a pas 21 ans. Dans ces jeunes, nous voyons l'avenir, mais eux se considèrent comme le présent. La jeunesse doit être au cœur de l'action menée si l'on veut que la politique mondiale de développement soit couronnée de succès. À la Banque, nous sommes en train de mettre au point une stratégie pour les enfants et les jeunes. Nous dialoguons avec les jeunes dans le monde entier, nous adoptons des mesures pour prendre systématiquement en compte les questions et problèmes relatifs à la jeunesse dans nos opérations de prêts et services de conseil, nous renforçons les partenariats existants dans le cadre du Réseau d'emploi des jeunes (YEN), par exemple, avec l'OIT et les Nations Unies, et nous contribuons à d'autres opérations axées sur les jeunes avec les Nations Unies, l'UNICEF, des bailleurs d'aide bilatérale, les réseaux internationaux de jeunes et les ONG. La communauté internationale dans son ensemble a ici un défi à relever : tirer parti de la contribution que les jeunes peuvent faire au développement et intégrer les préoccupations et priorités relatives aux enfants et aux jeunes dans les stratégies, politiques et investissements visant à promouvoir le développement des pays.

50. **Invalidité.** Il existe près de 400 millions de handicapés dans le monde en développement, beaucoup parmi les plus démunis. Toute stratégie d'élimination de la pauvreté et de réalisation des ODM doit tenir compte des problèmes que ces personnes rencontrent. La Banque a notamment pour mission de permettre aux handicapés de participer pleinement à la vie économique et sociale de leurs communautés. Nous sommes en train de mettre au point les stratégies nécessaires pour orienter les opérations de la Banque dans chaque région. À cette fin, nous travaillons en coopération avec d'autres organismes de promotion du développement, des ONG, des organisations de handicapés, les acteurs de la famille onusienne et la communauté des bailleurs de fonds.

51. **Droits de l'homme.** Les droits de l'homme occupent désormais une place plus centrale dans le programme de travail social et institutionnel de nombreux pays en développement, et les principes et méthodes applicables en la matière font de plus en plus partie intégrante de la préparation et de l'exécution des stratégies de développement. Les droits de l'homme recouvrent de nombreuses dimensions — civile et politique, économique, sociale et culturelle, sans parler de l'aspiration au développement — dont beaucoup ne relèvent pas directement de la compétence de la Banque. Nous reconnaissons toutefois qu'il existe de nombreux recoupements entre notre mission au service du recul de la pauvreté et les objectifs des droits de l'homme énoncés par les Nations Unies. Dans nos domaines de compétence et d'avantage comparatif, nous aidons déjà les pays membres à atteindre leurs objectifs en la matière par des projets et des programmes qui visent à démarginaliser les pauvres et à investir dans le capital humain qu'ils représentent en affectant des ressources à l'éducation, la santé, l'alimentation et la nutrition, aux ressources en eau et au logement, et à l'égalité des sexes, la réforme de la

justice et la gouvernance. Nous contribuons également aux DSRP, une formule qui laisse bien augurer d'un progrès au plan des moyens d'expression, de l'éthique de responsabilité et de la participation. Nous entendons bâtir sur ces fondations pour déterminer comment nous pourrions contribuer encore davantage aux actions en faveur des droits de l'homme en apportant une valeur ajoutée dans nos domaines de compétence.

#### **IV. Fournir un appui à la mesure des besoins des pays**

##### **Pays à faible revenu**

52. **DSRP.** La formule des DSRP a été lancée il y a cinq ans aujourd'hui. Elle est maintenant le principal modèle d'intervention dans les pays en développement pour les institutions financières internationales, les autres organismes d'aide multilatérale et la plupart des bailleurs d'aide bilatérale. Au 31 mars 2004, 37 pays disposaient d'un DSRP complet et 16 autres s'étaient engagés dans cette voie en adoptant un DSRP intérimaire. Douze pays ont établi au moins un rapport d'étape annuel. Des progrès ont été enregistrés sur le plan de la participation et du contenu, les DSRP plus récents mettant à profit l'expérience acquise, mais de gros obstacles restent à surmonter pour tirer pleinement parti des avantages de cette formule.

53. À mesure que l'application des DSRP progresse, il s'agira : d'intégrer ce processus aux mécanismes de décision existants, notamment budgétaires, et d'y associer plus largement au processus les ministères techniques et les élus, notamment le législateur ; de resserrer les liens avec les ODM en recensant les obstacles à surmonter au plan des ressources financières, des politiques publiques et des mécanismes institutionnels pour se rapprocher plus vite de la réalisation de ces objectifs de développement ; et d'accélérer le rythme de progression en faisant mieux correspondre l'aide des bailleurs de fonds aux stratégies nationales et en harmonisant les méthodes et procédures de ces intervenants.

54. **IDA.** En février dernier, les Délégués à l'IDA et les représentants des pays emprunteurs ont ouvert des négociations importantes, celles de la 14<sup>e</sup> reconstitution des ressources de l'Association. Lors de cette première réunion, des progrès importants ont été enregistrés sur toute une série de questions complexes. Ces délibérations, qui reprendront au Viet Nam, en juillet, pour se conclure, nous l'espérons, d'ici la fin de l'année, seront un véritable test de notre détermination à atteindre les ODM. Les participants à la réunion ont mis en évidence trois grands domaines sur lesquels les travaux devront se poursuivre au cours des négociations : a) la croissance, et plus particulièrement la façon dont l'IDA peut davantage promouvoir le développement du secteur privé ; b) les conditions de financement de l'IDA, qui doivent être réexaminées à la lumière des travaux en cours sur la vulnérabilité à la charge de la dette et aux chocs extérieurs ; et c) l'impact sur le développement et la politique de résultats, un aspect qui comportera également un examen du rôle de l'IDA par rapport à celui des autres acteurs de la communauté du développement, notamment au niveau national. Dans ce contexte ambitieux, l'IDA aura besoin du solide soutien des bailleurs de fonds, d'autant qu'elle commencera aussi à fournir d'importants allègements de dette dans le cadre de l'Initiative

PPTE en annulant chaque année la part du service de la dette dépassant 0,5 milliard de dollars dans les pays pauvres.

55. Ces questions sont au cœur de ce que nous essayons d'accomplir ensemble, l'IDA étant elle-même la clé de voûte des financements internationaux à des conditions libérales et la pierre angulaire de la capacité collective de la communauté internationale à aider les pays les plus pauvres. Nous ne devons pas non plus perdre de vue que la reconstitution des ressources actuellement négociée dans le cadre d'IDA 14 couvrira la période comprise entre 2005 et 2008. L'impact d'un projet de développement type ne se faisant pleinement sentir qu'après environ huit ans, la période couverte par IDA 14 sera celle de l'investissement dans la réalisation des ODM. Le niveau et le cadrage des ressources d'IDA 14 doivent témoigner de notre volonté de mener une action internationale concertée pour atteindre ces objectifs et doivent envoyer un message d'espoir à ceux qui vivent dans la pauvreté.

### **Les sept pays à faible revenu de la CEI**

56. Nous venons de terminer un examen de l'Initiative CEI-7 qui a été menée conjointement avec le FMI, en consultation avec la BAsD et la BERD. Lancée il y a deux ans, cette action a atteint son principal objectif, qui était de redynamiser le partenariat entre les sept pays à faible revenu de la CEI et la communauté internationale. Il est incontestable que les bailleurs de fonds ont aujourd'hui une meilleure connaissance de la situation et coordonnent mieux leur action au profit des pays qu'avant le lancement de l'Initiative. Ils ont, le cas échéant, réagi en allégeant la dette de ces pays et en augmentant l'aide fournie à des conditions libérales. Un éventail grandissant d'activités est financé par des bailleurs de fonds pour contribuer à la création de savoir, diffuser les connaissances d'un pays à l'autre et renforcer davantage les capacités. Dans quasiment tous les pays, la formule des DSRP est un moyen efficace de faire connaître les méthodes les plus performantes pour entreprendre les réformes nécessaires. Des outils de coopération pour le développement, ancrés aux DSRP, aident les pays à conforter le redressement récent de leurs revenus, à arrêter l'érosion de leur système de protection sociale et, dans certains cas, à regagner un peu du terrain perdu sur le front du développement pendant les crises des années 90.

57. Toutefois, la coopération avec les bailleurs de fonds et entre les pays ayant un caractère sous-régional croissant, plusieurs pays souhaiteraient aujourd'hui dépasser le cadre de cette initiative, d'autant que les politiques et les résultats des sept États concernés divergent de plus en plus. La Banque continuera à travailler avec tous ces pays et avec leurs partenaires pour définir, sur des questions précises, de nouvelles modalités de coopération qui feront au besoin appel à des outils sous-régionaux. Des priorités mieux définies, plus étroitement liées aux budgets et financées par une aide accrue des bailleurs de fonds — essentiellement sous forme de dons — ouvriront de larges horizons aux possibilités de développement de ces sept pays de la CEI dans le cadre du processus des DSRP.

## **Pays à faible revenu en difficulté (LICUS)**

58. Il est impossible de simplement ignorer les 420 millions de personnes qui vivent dans des pays à faible revenu où les possibilités initiales de mise en place des politiques et institutions nécessaires dans le cadre d'un DSRP sont limitées. Ces pays sont les plus fragiles du monde. Certains sortent d'un conflit, d'autres sont pris dans un engrenage de politiques et d'institutions déficientes, de revenus en baisse et de pauvreté grandissante. Certains de leurs habitants sont parmi les plus pauvres du monde. Le taux de mortalité juvénile est plus de deux fois supérieur à celui des autres pays à faible revenu et le taux de mortalité par le paludisme y est trois fois plus élevé. Leur situation peut aussi avoir de graves conséquences pour les autres pays vers lesquels ils exportent leurs propres problèmes (maladies, délinquance, stupéfiants, armes). La réapparition récente de la poliomyélite en Afrique de l'Ouest en est un exemple. Si l'aide est de plus en plus souvent — et à juste titre — allouée en fonction des résultats, les travaux en cours montrent que les LICUS reçoivent une aide par habitant plus faible que prévu même si l'on tient compte des insuffisances de leur cadre de politiques publiques. L'irrégularité de l'aide accordée chaque année aux LICUS est encore plus marquée que dans les autres pays, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

59. Les flux d'aide à destination de ces pays sont faibles car les bailleurs de fonds ne savent pas très bien comment fournir une assistance efficace dans un contexte de mauvaise gestion des affaires publiques. Nous savons qu'il faut notamment que cette assistance soit très ciblée et coordonnée, comme on l'a vu dans un certain nombre de cas où les acteurs de la communauté internationale ont reconnu la nécessité d'unir leurs forces et d'intervenir de façon plus homogène pour soutenir la reprise et l'effort de réforme dans des pays fragiles. Particulièrement bien coordonnées, les actions internationales en Afghanistan et à Timor Leste, pays sortant d'un conflit, permettent d'enregistrer quelques bons résultats.

60. L'an passé, la Banque a rejoint les Nations Unies et les bailleurs d'aide bilatérale pour définir une grille provisoire de résultats pour le Libéria. Cette grille constitue à la fois une stratégie pour le gouvernement et un accord de partenariat avec les bailleurs de fonds. Un travail similaire est en cours dans des pays comme le Soudan et la République centrafricaine. D'autres études seront nécessaires pour mettre en évidence les principales caractéristiques de programmes qui permettent d'obtenir de bons résultats en de telles circonstances. Mais nous savons que des programmes d'aide bien conçus peuvent être efficaces même lorsque les problèmes que posent les conflits et la mauvaise gouvernance soulèvent des difficultés apparemment insolubles. Ainsi, dans plusieurs pays sortant d'un conflit, des programmes de reconstruction faisant directement intervenir la population locale ont aidé à reconstituer le tissu social et économique dans des régions déchirées par la guerre. De même, des programmes de santé aussi importants que la campagne contre l'onchocercose ou les actions de lutte contre le VIH/SIDA ont donné de bons résultats dans des pays où les institutions sont faibles et la gouvernance fragile.

61. La Banque est déterminée à relever ce défi, mais elle ne peut le faire seule. Le nouveau Fonds fiduciaire d'intervention en faveur des LICUS nous permet de travailler en coopération avec d'autres bailleurs de fonds même dans les pays en arriérés de paiement vis-à-vis de la Banque. Avec nos partenaires du CAD (OCDE), nous effectuons des recherches sur des modèles d'octroi de l'aide et de coordination de l'action des bailleurs de fonds dans les pays fragiles. Nous continuerons à travailler avec tous les acteurs de la communauté du développement pour donner encore plus de poids à notre action commune dans ces pays qui comptent parmi les plus fragiles et les plus déshérités de la planète.

### **Pays à revenu intermédiaire et pays emprunteurs de la BIRD**

62. Soixante-dix pour cent des pauvres dans le monde en développement vivent dans des pays empruntant à la BIRD (y compris les pays pouvant bénéficier d'un financement mixte). L'intensification de notre aide à leur effort de développement, pour le rendre plus efficace, est l'un des grands volets de notre contribution à l'exécution de la politique mondiale de développement définie à Monterrey et à la réalisation des ODM. Examiné et approuvé par les ministres lors de la réunion d'avril 2001 du Comité du développement, le mode d'intervention du Groupe de la Banque mondiale dans les pays à revenu intermédiaire jette les bases solides de cette contribution. Toutefois, une étude récemment réalisée à l'échelle de toute la Banque en prenant l'avis des pays clients a montré que pour conduire une action plus soutenue et plus efficace au moyen de très bonnes opérations de prêt, de services d'analyse et de conseil et d'une aide à la gestion des risques, il fallait aussi nous dégager d'un certain nombre d'entraves internes. Le plan d'action résultant de cette étude, qui a été examiné lors du forum stratégique de janvier 2004, puis d'une réunion du Conseil en mars 2004, présente des mesures à court et moyen terme pour s'attaquer à ces questions. À court terme, il s'agira de préciser notre rôle dans les pays à revenu intermédiaire, de lever les obstacles à de très bonnes opérations de prêt exécutées en temps opportun, d'encourager nos services à utiliser les CAS comme cadre d'orientation stratégique pour répondre aux nouvelles possibilités de prêt ayant un impact important sur le développement, de faire un meilleur usage de l'ensemble des produits financiers de la BIRD et de mettre au point à l'échelle du Groupe de la Banque mondiale une stratégie plus solide de soutien de l'investissement dans les infrastructures et les autres secteurs de tout l'éventail public-privé par une utilisation coordonnée des instruments de la BIRD, de la SFI et de la MIGA. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec tous nos partenaires à la mise en place d'un cadre international efficace de promotion du développement dans les pays à revenu intermédiaire.

63. Nous préparons également des mesures à moyen terme pour contribuer encore davantage à l'effort de développement des pays à revenu intermédiaire. Il s'agira ici de répondre plus efficacement aux circonstances imprévues, d'améliorer le transfert des connaissances, de rééquilibrer le régime d'incitations et les compétences internes pour soutenir des opérations de prêt et des services de conseil de qualité, de mettre au point de nouveaux produits financiers, de mieux exploiter les synergies du Groupe de la Banque

mondiale dans les pays, et de resserrer la collaboration avec nos partenaires de la communauté du développement sur les questions relatives aux pays à faible revenu.

### **Renforcement et simplification des méthodes et instruments opérationnels**

64. La Banque met en oeuvre un vaste programme de simplification et de modernisation du cadre de ses opérations de prêt. Il s'agit de créer un cadre de politique opérationnelle plus efficace et plus facile à utiliser pour modifier et remplacer le dispositif actuel, peu homogène, d'un emploi difficile et parfois périmé. Le but est de fournir aux services et aux clients de la Banque un cadre clair, homogène et complet pouvant être utilisé pour les prêts d'investissement et les prêts d'ajustement (à l'appui de réformes). Nous voulons des instruments de prêt modernes pouvant répondre avec plus de souplesse aux besoins des clients d'aujourd'hui et à l'évolution de la situation dans les pays. Pour accélérer le traitement des projets et opérations, nous adopterons des procédures simplifiées, des règles plus claires et des documents mieux conçus, ce qui aidera à réduire les délais sans transiger sur la qualité ni sur le respect des normes de la Banque. Nous mettrons davantage l'accent sur les systèmes nationaux et la capacité des pays à faire ressortir et systématiser les progrès de ces dernières années pendant lesquelles la méthode d'application des mesures fiduciaires et des principes de sauvegarde, traditionnellement propre à chaque projet, s'est enrichie d'une vision des opérations à l'échelle de l'ensemble d'un secteur et d'un pays, et d'un mode d'intervention axé sur le renforcement des capacités. Enfin, nous privilégierons l'efficacité des opérations et les résultats sur le terrain.

65. L'examen de notre politique de prêt à l'ajustement nous amène à proposer des modifications qui découlent de toute une série d'échanges de vues et d'évolutions intervenus au cours de ces dernières années, qui tirent parti d'une longue période de consultation avec les différents acteurs concernés et qui sont conçues pour mieux faire coïncider la politique de la Banque avec la formule des DSRP/CDI pour contribuer au développement des pays. Elles doivent aussi témoigner des efforts que nous ne cessons de déployer pour que la conditionnalité soit mieux ciblée et plus sélective, et doivent être le reflet de l'action actuellement menée pour resserrer la collaboration des services de la Banque mondiale et du FMI sur les programmes-pays et la conditionnalité. L'actualisation proposée devrait avant tout permettre de créer un cadre moderne et homogène de politique de prêt à l'ajustement, de remplacer différentes variantes de prêt par un seul instrument baptisé « Prêts à l'appui des politiques de développement », de davantage privilégier la participation, l'exécution effective des opérations et les résultats, et d'adopter une méthode d'application homogène des mesures fiduciaires et des principes de sauvegarde, basée sur un travail d'analyse effectué en amont à l'échelle de l'ensemble d'un secteur et d'un pays.

66. Le programme de modernisation et de simplification des opérations de prêt d'investissement s'est déjà traduit par un certain nombre d'initiatives : l'adoption de procédures accélérées pour le traitement des opérations simples et des projets répliques, la mise en place de nouvelles procédures pour les projets et leurs dossiers, la simplification des règles d'audit pour les projets, et la parution de nouvelles directives



pour alléger l'examen des mesures fiduciaires et des principes de sauvegarde. Nous avons également lancé une proposition d'élargissement de la nature des dépenses admises dans le cadre des prêts d'investissement, nous avons entrepris des travaux sur la réforme des rapports de supervision et sur la façon de faciliter la restructuration des projets et de la rendre plus utile, et nous avons pris des mesures pour répondre à la demande des pays et des équipes de la Banque, de plus en plus nombreux à vouloir s'orienter vers des opérations conçues à l'échelle de l'ensemble d'un secteur.

67. Toujours dans le domaine des opérations de prêt d'investissement, il nous reste encore à mettre à jour et simplifier le Manuel opérationnel, à moderniser les politiques et méthodes de décaissement de la Banque pour permettre un transfert plus efficace des ressources et un meilleur contrôle fiduciaire, à adopter des modalités plus souples pour les prêts d'urgence, à faciliter la restructuration des projets, à simplifier les instruments de prêt, et à remplacer la multiplicité actuelle des formes spécialisées et rigides de prêt par des produits plus souples et répondant mieux aux besoins des clients.

## **V. Partenariats mondiaux et gouvernance mondiale**

### **Coopération entre les organisations d'aide multilatérale : Homogénéité et coordination des actions**

68. Les progrès sur la voie de la réalisation des ODM dépendent pour beaucoup de la coordination et de l'homogénéité des actions et des politiques de tout un ensemble d'institutions, d'organismes et d'administrations. Cette coopération dépasse le cadre traditionnel de la collaboration étroite entre la Banque, le FMI et les autres banques multilatérales de développement et fait intervenir d'autres acteurs clés de la réalisation des ODM, à savoir l'OMC, le CAD (OCDE), l'ONU et ses institutions spécialisées ainsi que d'autres organisations transnationales telles que les institutions européennes. Le champ et le degré de coopération de la Banque avec ces autres acteurs de l'aide multilatérale n'ont cessé de progresser et font maintenant l'objet de rapports périodiques au Conseil. Cette collaboration toujours plus étroite entre les organisations d'aide multilatérale repose sur l'adhésion à des objectifs et des principes communs (l'entente de Monterrey et les ODM), sur un cadre de coopération homogène au niveau des pays (les DSRP et le CDI) et sur une intensification de la concertation sur la politique mondiale de développement.

69. **Coopération entre la Banque et le FMI.** Nous continuons d'approfondir et de renforcer le partenariat déjà étroit entre nos deux institutions, tant dans l'aide à nos pays membres que dans nos activités de portée générale. Nous utilisons le cadre adopté en 2002 pour guider notre collaboration dans les pays à revenu intermédiaire et le dispositif des DSRP et des PPTTE pour coopérer plus étroitement dans l'aide que nous apportons aux pays à faible revenu. Dans les activités sectorielles et sur les questions de portée générale, comme on l'a vu ailleurs dans le présent document, nous avons resserré notre collaboration dans le travail concernant le secteur financier, les normes et les codes, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le terrorisme, les échanges et la soutenabilité de la dette, et nous avons élargi notre coopération à de nouveaux domaines tels que, tout

récemment, le suivi de la réalisation des ODM. Ensemble, nous nous efforçons d'améliorer la gestion des finances et des dépenses publiques, et les études d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté, et nous cherchons à tirer parti de nos domaines respectifs de compétence. Nos directions ont décidé de renforcer le Comité conjoint Banque-FMI en lui demandant de se charger des questions de portée générale impliquant la collaboration de la Banque et du FMI et des questions en rapport avec les pays à revenu intermédiaire et les pays à faible revenu. Je suis déterminé à collaborer étroitement avec le FMI dans tous ces domaines pour que nos deux institutions puissent optimiser leurs efforts conjoints tout en respectant leurs mandats complémentaires et interdépendants et exploitant leurs avantages comparatifs.

70. **Coopération avec les banques multilatérales de développement.** Depuis quelques années, nous mettons en place un solide mécanisme de coopération entre les banques multilatérales de développement. Ce mécanisme fonctionne au plus haut niveau, s'articulant sur des réunions et des vidéoconférences qui rassemblent régulièrement les présidents de ces banques. Il opère aussi au niveau sectoriel et thématique et à l'échelon des opérations nationales et régionales. Beaucoup reste toutefois à faire pour que les décisions stratégiques se traduisent par des réalisations concrètes. Nous travaillons ensemble, par exemple, pour améliorer la coordination de notre contribution aux stratégies des pays et aux DSRP et mieux harmoniser nos actions de renforcement des capacités pour accompagner l'élaboration des DSRP et favoriser la réalisation des ODM.

71. **Coopération avec le CAD (OCDE).** Il existe une coopération de plus en plus étroite entre la Banque et le Comité d'aide au développement de l'OCDE. Elle vise à améliorer l'impact des projets sur le développement, notamment en incitant les bailleurs de fonds à contribuer au CDI et aux DSRP et à organiser leurs interventions autour de ces formules, à mettre encore davantage l'accent sur les résultats et à mieux harmoniser les opérations et les procédures des bailleurs de fonds. D'une façon plus générale, les relations de travail étroites avec le CAD permettent à la Banque de renforcer son partenariat avec les bailleurs d'aide multilatérale sur de multiples aspects du développement qui conditionnent la matérialisation sur le terrain du consensus de Monterrey.

### **Moyens d'expression et participation des pays en développement**

72. Différentes idées sont actuellement à l'étude sur la façon d'avancer sur les aspects structurels et je souhaiterais recevoir les premières réactions des actionnaires sur la façon dont nous progressons sur ce dossier important. Les Administrateurs ont également progressé dans la définition des mesures qui permettraient de renforcer les capacités voulues dans leurs services et leurs gouvernements. Ils ont souscrit à la proposition d'un programme de détachement à partir de leurs capitales et approuvé le financement d'une opération pilote à cette fin. Des dispositions sont prises pour lancer immédiatement ce projet.

73. À l'IDA, les Délégués ont renforcé le rôle des représentants des emprunteurs dans les négociations sur la reconstitution des ressources de l'Association. Pour les travaux

d'IDA 14, le nombre des représentants des emprunteurs a été porté à neuf afin de garantir une bonne représentation tant des régions que des principaux emprunteurs à l'IDA. La participation des représentants des emprunteurs à ces délibérations enrichit le débat et devrait aider à tracer les grandes lignes des recommandations que les Délégués feront à la direction de l'Association. Les recommandations formulées seront ainsi davantage en prise sur les réalités du pays et refléteront mieux les besoins des emprunteurs.

## **VI. Conclusion**

74. Il y a encore beaucoup à faire pour traduire le consensus de Monterrey dans les faits et il reste relativement peu de temps pour atteindre les ODM. Si de nets progrès ont été enregistrés dans certains domaines, nous sommes encore loin du compte dans deux secteurs clés du consensus de Monterrey : le commerce et l'aide. Le programme de notre réunion d'avril nous donne l'occasion de dresser un bilan dans un esprit de responsabilité mutuelle. J'espère que nos travaux aideront à définir et surmonter les obstacles auxquels se heurte chacune des parties à un moment où nous mettons à exécution les accords de Monterrey. Alors que nous essayons de faire plus rapidement reculer la pauvreté, j'espère aussi que nous pourrons relancer la dynamique mondiale, notamment dans ces deux domaines clés : la progression du cycle de Doha et l'octroi d'une aide au développement mieux adaptée et plus importante.

75. Après les réunions de printemps, nous organisons une conférence sur la réduction de la pauvreté dans le monde. Nous serons accueillis à cette occasion par le Gouvernement chinois les 26 et 27 mai à Shanghai. Cette conférence fournira une importante plateforme de transfert des connaissances et permettra d'examiner des mesures concrètes pour faire progresser plus rapidement la politique de développement. Pour atteindre les ODM, il est indispensable de combattre la pauvreté en adoptant des solutions efficaces, durables et applicables dans le monde entier. Pour préparer cette manifestation, nous avons entrepris 70 études de cas et effectué de multiples visites sur le terrain afin de mettre en évidence les mesures qui ont donné de bons résultats, comprendre les raisons des succès remportés et tirer les leçons de nos erreurs passées. Je pense que la conférence de Shanghai sera une expérience riche d'enseignements. Elle permettra de présenter différentes façons de procéder, de montrer combien la démarginalisation et la participation des pauvres peuvent contribuer aux résultats sur le terrain, de faire comprendre l'importance du leadership pour reproduire à grande échelle des succès isolés et d'illustrer comment les partenariats et le soutien de la communauté internationale peuvent aider à faire plus rapidement reculer la pauvreté. J'espère que beaucoup d'entre vous pourront être parmi nous en cette occasion.